

## SIMULATEUR D'ACCORD LOCAL A 25% - version 5

**Nature juridique de la communauté**  
Communauté de communes, Communauté d'agglomération

### SYNTHESE

Population EPCI	5 751	Résultat
Nombre de sièges		
- droit commun (II à V du L5211-6-1)	33	
- initial (uniquement II à IV du L5211-6-	30	PROPORTIONNELLE
- maximal	37	
- en cours	30	
Reste à répartir	7	

Insérer les communes avec leur population municipale, par ordre décroissant de population

Nom de la commune	Population municipale
PUTANGES-LE-LAC	2 200
BAZOUCHES AU HOULME	474
GIEL COURTEILLES	432
SAINTE HONORINE LA GUILLAUME	337
HABLOVILLE	323
SAINT HILAIRE DE BRIOUZE	317
NEUVY AU HOULME	212
MENIL HERMEI	202
SAINT ANDRE DE BRIOUZE	186
MENIL GONDOUIN	173
CHAMPCERIE	156
CRAMENIL	156
LIGNOU	146
FAVEROLLES	145
MONTREUIL AU HOULME	137
YVETEAUX (LES)	102
MENIL VIN	53

Insérer la répartition à tester

Test des différentes conditions									
Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Nombre sièges pris en compte pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)	P=proportionnel / F="forcé à 1"	Ratio initial	Nombre de sièges	Nouveau ratio	Commune ayant plus de la moitié des sièges	Hiérarchie démographique non respectée	Au moins un siège par commune	Condition de l'alinéa I-2-e
	13	12	P	105 %	12	105 %			
	2	2	P	81 %	2	81 %			
	2	2	P	89 %	2	89 %			
	2	1	P	57 %	1	57 %			
	2	1	P	59 %	1	59 %			
	1	1	P	60 %	1	60 %			
	1	1	P	90 %	1	90 %			
	1	1	P	95 %	1	95 %			
	1	1	P	103 %	1	103 %			
	1	1	F	111 %	1	111 %			
	1	1	F	123 %	1	123 %			
	1	1	F	123 %	1	123 %			
	1	1	F	131 %	1	131 %			
	1	1	F	132 %	1	132 %			
	1	1	F	140 %	1	140 %			
	1	1	F	188 %	1	188 %			
	1	1	F	362 %	1	362 %			